

Image not found or type unknown



Héritiers à l'étranger pour succession

Par **kelinette**, le **16/12/2009** à **19:37**

Mes parents avait un bien , mon père décède le 1er , quelques années après ma mère se remarie sous le régime de la communauté, puis elle décède , notre beau-père réclame sa part 1/8 sur la maison puis décède à son tour. Aujourd'hui on ne peut pas vendre le bien car nous ne trouvons les héritiers de notre beau-père. comment peut-on faire pour vendre malgré leur absence et que leurs parts soit remise par le notaire lorsque ceux-ci se manifesteront.